

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2024
Publication : 22/11/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 21 novembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 novembre 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 33
Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Thierry FALCONNET		Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Madame Monique BAYARD
	Monsieur Laurent GOBET	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat à loyer modéré - Demande de garantie d'emprunt - CDC Habitat Social - Acquisition en VEFA de 16 logements (6 PLUS, 5 PLAi, 5 PLS) situés rue de Larrey à Dijon

Au titre de sa délégation 2021 de gestion des aides à la pierre de l'État, Dijon métropole, par décision en date 24 décembre, a financé CDC Habitat Social pour l'acquisition en Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) de 16 logements (6 PLUS, 5 PLAi, 5 PLS) situés rue de Larrey à Dijon.

L'opérateur entend contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations un emprunt d'un montant total de 1 439 861,00 €, se décomposant comme suit :

- un prêt PLUS, d'un montant de 305 104,00 € sur 40 ans ;
- un prêt PLUS foncier, d'un montant de 213 801,00 € sur 50 ans ;
- un prêt PLAi, d'un montant de 194 863,00 € sur 40 ans ;
- un prêt PLAi foncier, d'un montant de 171 261,00 € sur 50 ans ;
- un prêt PLS « Développement Durable » (DD) 2023, d'un montant de 165 493,00 € sur 40 ans ;
- un prêt PLS foncier « Développement Durable » (DD) 2023, d'un montant de 214 135,00 € sur 50 ans ;
- un prêt « Complémentaire au PLS » (CPLS) 2023, d'un montant de 175 204,00 € sur 40 ans.

CDC Habitat sollicite la garantie financière de Dijon métropole, dans le cadre de ses dispositions d'intervention, à hauteur de 100% du montant de ces Prêts qui représente 69,70 % du coût prévisionnel d'opération (2 065 834,00 € TTC).

Vu l' article L5111-4 et les articles L5215-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l' article 2305 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n°162266 en annexe signé entre CDC Habitat Social et la Caisse des dépôts et consignations,

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'accorder** à CDC Habitat Social, ci-après l'Emprunteur, la garantie financière de Dijon métropole à hauteur de 100 % pour le remboursement du Prêt d'un montant total de 1 439 861,00 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération d'acquisition en VEFA de 16 logements (6 PLUS, 5 PLAi, 5 PLS) situés rue de Larrey à Dijon, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 162266 constitué de sept lignes. La garantie de Dijon métropole est accordée à hauteur de la somme principale de 1 439 861,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

- **de dire** que la garantie de Dijon métropole est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignation, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- **de dire** que Dijon métropole s'engage, pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au contrat de Prêt correspondant établi entre CDC Habitat Social et la Caisse des dépôts et consignations et à signer la convention de garantie annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à la bonne exécution cette décision.

SCRUTIN

POUR : 39

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATION(S)